

UNIVERSITE DE MONCTON

CONSEIL DES GOUVERNEURS

Réunion du 9 juin 1984

9 h 30 Bibliothèque

Centre universitaire de Shippagan

PRESENTS

Paul L. Bourque, président
 Gaétan Bossé
 Normand Carrier
 Paul Castonguay
 Jean Chiasson
 Maurice Chiasson
 Louis R. Comeau
 Clarence Cormier
 Gilbert Finn
 Bernard Lord
 Jocelyne Losier
 Yvon Ouellette
 Donald Poirier

PRESENTS

Victor Raïche
 Léon Richard
 Jean-Guy Rioux
 Jacques Robichaud
 Pierre Roussel
 Anne-Marie Savoie
 Laurier Thibault
 Bernard Valcourt
 Médard Collette, invité
 Léonard LeBlanc, invité
 Yvan Hardy, invité
 Vincent Bourgeois,
 secrétaire temporaire

EXCUSES: Hervé Belzile, Donald Durant, Brian Newbold, Gilles Long, secrétaire

TABLE DES MATIERES

	Page
1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLEE PAR LE PRESIDENT	3
2. CONSTATATION DE LA REGULARITE DE LA CONVOCATION	3
3. CORRESPONDANCE	4
4. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR	4
5. SCIENCES FORESTIERES	4
6. ADOPTION DU PROCES-VERBAL CGV-840407	6
7. AFFAIRES DECOULANT DU PROCES-VERBAL	
7.1 Maîtrise en administration publique	7
7.2 Ecole de langues	7
7.3 Résidence au CUS	7
7.4 Absence du Secrétaire général	7
7.5 Représentant des professeurs du CUM	7
8. RECEPTION DES PROCES-VERBAUX CEX-840608 ET CEX-840518	7
9. AFFAIRES DECOULANT DES PROCES-VERBAUX	
9.1 CEX-840518	7
9.2 CEX-840608	
9.2.1 Liberté d'expression	7
9.2.2 Compagnie incorporée au Québec	8

9.2.3	Nominations	8
9.2.4	Congés sabbatiques.....	10
9.2.5	Demande de bourse.....	10
9.2.6	Achat et vente de placements.....	10
9.2.7	Garantie d'emprunt.....	10
9.2.8	Etats financiers mensuels	10
9.2.9	Régime de rente	10
9.2.10	Demande de congé sans solde	11
9.2.11	Comité de sélection du Recteur.....	11
9.2.12	Rapport Hardy et programme de Sciences forestières	11
10	R A P P O R T D U R E C T E U R 10.1Conventions collectives	
	11	
11 MODI	
	FICATIONS AU STATUTS ET REGLEMENTS.....	11
12 PREV	
	ISIONS BUDGETAIRES 1984-85	12
13 ECHE	
	ANCE DES MANDATS	14
14.	AUTRE	
	14.1 Collation des diplômes	14
	14.2 Centre social pour étudiants.....	14
15.	PROCHAINE REUNION.....	14
16.	CLOTURE.....	14
	ANNEXE A - Rapport Hardy	
	ANNEXE B - Régime de rente	
	ANNEXE C - Prévisions budgétaires 1984-85	

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLEE PAR LE PRESIDENT

M. le Président appelle l'assemblée à l'ordre à 9 h 35. Il souhaite la bienvenue à M. Clarence Cormier, nouveau représentant des Anciens et amis (CUM), au Conseil des gouverneurs.

2. CONSTATATION DE LA REGULARITE DE LA CONVOCATION

En l'absence du Secrétaire général, Mme Annette LeBlanc fait lecture de l'avis de convocation.

Au consensus, les membres décident d'inviter M. Yvan Hardy, consultant pour le programme de Baccalauréat en sciences forestières, à présenter son rapport sur l'implantation dudit programme. Les membres reviendront par après à l'ordre du jour soumis.

M. Finn introduit M. Hardy, qui est appelé à donner les paramètres de son rapport et à répondre aux questions des membres.

M. Hardy prend la parole et présente un résumé de son rapport. Il recommande de confier la formation académique au Centre universitaire de Moncton tandis que la formation pratique serait sous la responsabilité du Centre universitaire Saint-Louis-Maillet. Ce dernier offrirait également les deux premières années du programme. Il recommande également de procéder à des changements mineurs de programme de manière à assurer une pleine charge de travail aux deux ou trois professeurs de foresterie qui seraient localisés à Edmundston. (voir Annexe A)

Période de questions et réponses

- Selon M. Hardy, la convention collective du CUSLM ne se prête pas à garder dans ses rangs des professeurs hautement spécialisés.
- La solution proposée dans son rapport est une espèce de compromis. L'Université de Moncton est dans une situation privilégiée: rares sont les universités dont les installations se trouvent dans différents milieux.
- Si le programme de 5 ans est implanté au complet au CUSLM, un ensemble de 18 nouveaux cours devront être introduits en première et deuxième années.
- Le consultant aimerait, lui aussi, avoir tout le monde et les installations disponibles à la même place; mais dans le cas présent, si on ne met pas à profit les deux éléments essentiels que sont la profondeur académique et la formation pratique, on perd l'opportunité d'offrir ce qu'il y a de plus avantageux.
- En réponse à une question d'un membre, le consultant prévoit que le marché sera plus ouvert au moment où les premiers gradués termineront leurs études.
- M. Hardy est d'avis que chacun des deux Centres possède un handicap: Moncton est loin de l'activité forestière; Edmundston n'a pas la profondeur académique désirée. La profondeur académique, selon M. Hardy, constitue un élément essentiel à la réussite du programme.
- M. Hardy affirme que le marché est nécessairement restreint pour ce genre d'emploi; ce sont surtout les gouvernements et les grosses compagnies qui vont rechercher des gradués en sciences forestières.
- Un membre demande quel développement on souhaite voir dans les centres du Nord. M. Hardy précise que cette question n'était pas incluse dans son mandat. Il avait à faire des recommandations sur l'implantation du programme de Baccalauréat en sciences forestières.
- M. Hardy précise qu'il n'a pas tenu compte des axes de développement dans son étude. Dans le cas contraire, il n'aurait pas eu à faire l'étude.
- A la question d'un membre sur la période exigée pour bâtir la profondeur académique au CUSLM, le consultant répond qu'il en prendrait approximativement 15 ans. Il continue en affirmant

que les membres ne pourront pas le convaincre que la profondeur académique requise pour assurer la réussite du programme existe déjà au CUSLM.

Le Recteur offre ses remerciements les plus sincères à M. Hardy pour avoir accepté une tâche aussi difficile et d'avoir si bien mené l'étude à terme. M. Finn le remercie également de s'être déplacé pour venir présenter son rapport et répondre aux questions des membres du Comité exécutif et du Conseil des gouverneurs. Les membres l'applaudissent. M. Hardy se retire.

3. CORRESPONDANCE

Lettre de Jocelyne Losier, président de l'Institut d'études et d'apprentissage féminins. Cette lettre sera soumise à la Direction générale pour ensuite être présentée au Comité exécutif qui formulera une recommandation.

4. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR A ajouter à

la rubrique "Autre":

- Collation des diplômes
- Centre social pour étudiants

La question des Sciences forestières sera reprise à ce moment-ci. Elle devient donc la rubrique 5.

RESOLUTION 01-CGV-840609

Il est proposé par Paul Castonguay et appuyé par Jean Chiasson

"Que l'ordre du jour soit adopté tel que modifié."

Vote unanime ADOPTE.

RESOLUTION 02-CGV-840609

Il est proposé par Paul Castonguay et appuyé par Normand Carrier

"Qu'une page blanche soit insérée au procès-verbal à la mémoire du Docteur Claude Gaudreau."

Vote unanime ADOPTE.

5. SCIENCES FORESTIERES

RESOLUTION 03-CGV-840609

Il est proposé par Paul Castonguay et appuyé par Gaétan Bossé

"Que le programme de Baccalauréat en sciences forestières de l'Université de Moncton soit implanté immédiatement au campus du Centre universitaire Saint-Louis-Maillet, lequel assurera l'enseignement des cinq années du programme incluant la formation pratique; quant au Centre universitaire de Moncton, il assurera également l'enseignement des deux premières années dudit programme."

Quelques commentaires des membres

Un membre voit dans l'implantation du programme de 5 ans au CUSLM une opportunité pour ce Centre de se développer dans un domaine qu'il connaît déjà. Les membres attendaient le rapport; le rapport est arrivé, les a éclairés et leur démontre que le programme serait viable au CUSLM. Selon le membre, aucun des arguments soulevés démontrent que les problèmes seraient

insurmontables. D'ailleurs un édifice sera construit de sorte qu'il pourra abriter le programme de Sciences forestières.

Un membre dit appuyer la proposition et voit une analogie entre le développement de l'Université et le développement de la personne humaine. L'Université a passé par plusieurs périodes telles l'enfance, l'adolescence... Elle est maintenant rendue à l'étape de la maturité. Il ne faudrait pas faire de l'Université un monstre, avec une grosse tête et deux petits bras.

Un membre dit ne pas connaître les coûts impliqués par le projet.

Le Recteur se reporte au rapport LeBel et précise que l'Université est déjà, dans sa formule actuelle, un compromis fragile qui exige une certaine prudence. Il suggère de continuer de développer les deux années dans les centres du Nord et de faire attention de ne pas créer trois universités.

Le Recteur suggère de mettre toutes les chances de notre côté en unifiant toutes nos ressources. C'est là la formule la plus économique et celle qui fonctionne depuis quatre ans. Il s'est bâti un climat de confiance entre les Centres; il faudrait tâcher de le maintenir.

M. Finn recommande l'adoption par le Conseil des gouverneurs du rapport Hardy. Il souhaite que le programme soit implanté selon les axes de développement. Il fait remarquer aux membres du Conseil des gouverneurs que si le programme est implanté au complet au CUSLM, une telle décision ira à l'encontre des axes de développement. Advenant le cas que cette décision soit prise par le Conseil des gouverneurs, M. Finn demande que le pourquoi de cette décision soit spécifié clairement car il considère que la communauté universitaire a le droit d'être informée des raisons pouvant justifier une telle décision.

M. Finn désire éviter que les membres du Sénat prennent connaissance d'une telle décision par la voix des journaux et des media. Afin d'éviter une telle éventualité et de donner la chance au Sénat d'examiner le programme dans le cas où il serait offert au complet à Edmundston, il suggère aux membres du Conseil des gouverneurs de procéder plutôt par un vote indicatif et attendre de connaître la position du Sénat face à une telle décision avant de procéder à un vote définitif sur la question.

Le Recteur fait ensuite lecture de l'article 38 des Statuts et règlements lequel précise que "le Sénat est souverain dans son domaine. Il est l'organisme d'autorité qui exerce selon les pouvoirs qui lui sont conférés par la charte, le contrôle sur les études, l'enseignement et toutes les activités universitaires dans l'ensemble de chacune des parties de l'Université".

Le Recteur ajoute aussi que le coût d'implantation du programme de 5 ans à Edmundston dépasserait les sommes prévues au moment de la planification et approuvées à la suite par la CESP. Il en coûterait en effet annuellement une somme de 300 000\$ pendant les 5 premières années du programme, et 231 000\$ annuellement par la suite.

De plus, en voulant offrir le programme au complet au campus d'Edmundston, on est en train de modifier une formule qui fonctionne bien. Selon le Recteur, la Foresterie ne devrait pas constituer un cas d'exception. Si le Conseil s'engage dans cette voie, M. Finn voudrait faire préciser son mandat. Sa position jusqu'ici est conséquente avec le mandat qu'il a reçu en décembre 1980 et le travail accompli pour implanter cette formule a donné de bons résultats jusqu'à maintenant.

Au commentaire de M. Hardy au sujet des 18 nouveaux cours, le Recteur adjoint du CUSLM précise que dans la réalité il faudrait plutôt parler de 5 ou 6. Des cours existants portant des sigles différents auraient le même contenu que certains cours exigés en première et deuxième années du programme.

7. AFFAIRES DECOULANT DU PROCES-VERBAL

7.1 Maîtrise en administration publique

Le ministre Joyal nous a indiqué que des fonds sont disponibles pour enrichir ledit programme.

7.2 Ecole de langues

Une subvention de 554 000\$ a été octroyée par le Secrétariat d'Etat afin de permettre la rénovation du laboratoire de langues et l'achat d'équipement.

7.3 Résidence au CUS

Deux ministères se disent intéressés à participer au financement. Des aménagements à la cafétéria sont prévus au projet.

7.4 Absence du Secrétaire général

Le Recteur fait part aux membres que M. Long se porte mieux et sera possiblement de retour en septembre prochain.

7.5 Représentant des professeurs du CUM au Conseil des gouverneurs

M. Poirier a dû démissionner à la dernière réunion s'étant présenté à nouveau au poste de président de l'ABPUM. M. Poirier a été réélu et débute alors un nouveau mandat au Conseil.

RESOLUTION 06-CGV-840609

Il est proposé par Jean Chiasson et appuyé par Yvon Ouellette

"Que la nomination de M. Donald Poirier comme représentant des professeurs du CUM au Conseil des gouverneurs soit entérinée."

En faveur 19

Abstention 1

ADOPTE.

8. RECEPTION DES PROCES-VERBAUX CEX-840608 ET CEX-840518 RESOLUTION

07-CGV-840609

Il est proposé par Jocelyne Losier et appuyé par Jean-Guy Rioux "Que les procès-verbaux CEX-840608 et CEX-840518 soient reçus."

En faveur 19

Abstention 1

ADOPTE.

9. AFFAIRES DECOULANT DES PROCES-VERBAUX

9.1 CEX-840518

Rien de particulier à soulever.

9.2 CEX-840608

9.2.1 Liberté d'expression

Le Recteur informe les membres qu'une commission sur la liberté d'expression formée par l'ACPU a siégé au CUM. Des membres de l'Administration ont rencontré cette commission et une série de demandes ont été présentées à l'Université. Une bonne partie des documents demandés leur seront fournis.

En ce qui a trait à la Commission du Conseil des gouverneurs sur la liberté d'expression, M. Finn en annoncera la composition prochainement.

9.2.2 Compagnie incorporée au Québec

Une fondation du Québec voudrait donner des fonds à la Campagne de financement, mais ne peut pas faire de dons à l'extérieur de la province de Québec.

Le Comité exécutif a autorisé le Recteur à signer une déclaration de consentement pour utiliser le nom "LES AMIS DE L'UNIVERSITE DE MONCTON INC." aux fins de créer une compagnie aux termes de la partie 3 de la Loi sur les compagnies du Québec dont le but principal sera de recueillir des dons pour venir en aide à l'Université et à ses étudiants.

9.2.3 Nominations

(Directeur du Département de musique)

(Directeur du Centre de recherches en sciences administratives)

•
(Doyen de la Faculté des sciences sociales)

RESOLUTION 08-CGV-840609

Il est proposé par Yvon Ouellette et appuyé par Louis Comeau

"Que Martin Waltz soit nommé directeur du Département de musique pour un deuxième mandat régulier de trois ans allant du 1er juillet 1984 au 30 juin 1987;

Que Jacques Mélis soit nommé directeur du Centre de recherches en sciences administratives pour un mandat d'un an, soit du 1er juillet 1984 au 30 juin 1985;

Que Léandre Desjardins soit nommé doyen de la Faculté des sciences sociales pour un deuxième mandat régulier de cinq ans, à compter du 1er juillet 1985 au 30 juin 1990;

Que Eugène Richard soit nommé doyen par intérim de la Faculté des sciences sociales pour un mandat d'un an, soit du 1er juillet 1984 au 30 juin 1985."

Vote unanime ADOPTE.

(Doyen de l'École de droit)

RESOLUTION 09-CGV-840609

Il est proposé par Jean Chiasson et appuyé par Clarence Cormier

"Que le Conseil des gouverneurs, conformément à la demande du Comité consultatif de sélection du doyen, dépose la recommandation dudit Comité consultatif datée du 5 avril 1984 dans le but de permettre l'évaluation d'une nouvelle candidature."

AMENDEMENT

PROPOSITION

Il est proposé par Donald Poirier et appuyé par Bernard Lord

"Que la candidature de Mme Annemarie Jacomy-Millette soit acceptée et que celle du professeur Poirier soit rejetée."

L'amendement est déclaré irrecevable.

VOTE SUR LA PROPOSITION PRINCIPALE

Vote unanime ADOPTE.

PROPOSITION

Il est proposé par Donald Poirier et appuyé par Bernard Lord "Que la candidature du professeur Poirier soit rejetée."

Un gouverneur s'objecte.

La proposition est déclarée irrecevable.

RESOLUTION 10-CGV-840609

Il est proposé par Donald Poirier et appuyé par Paul Castonguay

"Que la Résolution 08-CEX-840608 soit scindée avant de passer au vote."

Vote unanime ADOPTE.

RESOLUTION 11-CGV-840609

Il est proposé par Gilbert Finn et appuyé par Anne-Marie Savoie

"Que le Conseil des gouverneurs transforme le poste de vice-doyen de l'Ecole de droit en un poste permanent."

Vote unanime ADOPTE.

RESOLUTION 12-CGV-840609

Il est proposé par Yvon Ouellette et appuyé par Jocelyne Losier

"Que le Conseil des gouverneurs mandate le Comité exécutif de combler les postes de vice-doyen et de doyen de l'Ecole de droit."

En faveur 10 Contre 4 Abstentions 5 ADOPTE. (Doyen de la Faculté des sciences de l'éducation)

RESOLUTION 13-CGV-840609

Il est proposé par Clarence Cormier et appuyé par Donald Poirier

"Que le Vice--recteur à l'enseignement et à la recherche soit chargé d'approcher le doyen actuel afin d'explorer avec lui la possibilité d'un renouvellement de son mandat pour la période allant du 1er juillet 1985 au 30 juin 1990;

Advenant que la proposition lui soit acceptable, que Jean-Guy Vienneau soit nommé doyen par intérim de la Faculté des sciences de l'éducation pour un mandat d'un an, soit du 1er juillet 1984 au 30 juin 1985;

Si la proposition susdite est refusée, que les démarches soient immédiatement entamées afin de combler temporairement le poste en question pour la période allant du 1er juillet 1984 au 30 juin 1985, et que le Comité exécutif soit chargé de faire cette nomination."

En faveur 19 Contre 1 ADOPTE.

Vote unanime ADOPTE.

9.2.10 Demande de congé sans solde

RESOLUTION 18-CGV-840609

Il est proposé par Clarence Cormier et appuyé par Jocelyne Losier

"Que Gisèle H. LeBlanc soit autorisée à prendre un congé sans solde durant la période de septembre 1984 à avril 1985 (8 mois) pour fins d'études à temps plein."

Vote unanime ADOPTE.

9.2.11 Comité de sélection du Recteur

M. le Président informe les membres qu'une première réunion du Comité de sélection du Recteur a eu lieu et qu'une décision a été prise par rapport à l'annonce du poste. Une autre réunion aura lieu après réception de candidatures. Le Comité fera rapport à la prochaine réunion du Comité exécutif.

9.2.12 Rapport Hardy et programme de Sciences forestières

Le Président fait part aux membres que cette question ayant été discutée dans l'avant-midi, l'assemblée n'a pas à s'y arrêter à ce moment.

Quelques membres questionnent le droit de s'abstenir sur la résolution concernant le programme des Sciences forestières, ce qui pourrait changer le résultat du vote.

Il est suggéré au cours de la discussion de consulter le Secrétaire général ou Me Adélarde Savoie pour une interprétation sur le droit d'abstention en cas de scrutin.

PROPOSITION

Il est proposé par Victor Raïche et appuyé par Donald Poirier

"Que le scrutin soit repris et que tous les membres soient tenus de voter."

M. le Président déclare la proposition irrecevable.

10. RAPPORT DU RECTEUR

10.1 Conventions collectives

M. Finn fait rapport du progrès des négociations en cours. Sur 34 et 35 articles à négocier, de 12 à 14 sont déjà paraphés.

11. MODIFICATIONS AUX STATUTS ET REGLEMENTS

Un avis de motion sera déposé à la prochaine réunion du Conseil des gouverneurs afin de modifier les articles 46, 47 et 48 des Statuts et règlements.

RESOLUTION 19-CGV-840609

Il est proposé par Donald Poirier et appuyé par Jean-Guy Rioux

"Que les articles 46, 47 et 48 soient étudiés en même temps que 82.1 et 82.2, déjà déposés, c'est-à-dire à la réunion du mois de décembre."

Vote unanime ADOPTE.

Les membres demandent de recevoir copie des cinq articles deux semaines avant ladite réunion.

12. PREVISIONS BUDGETAIRES 1984-85 (voir

Annexe C)

M. Collette fait le résumé.

Un représentant étudiant fait part aux membres que les étudiants souhaiteraient voir les droits de scolarité diminuer au lieu d'augmenter et demande que ces frais soient annoncés avant le départ des étudiants.

RESOLUTION 20-CGV-840609

Il est proposé par Léon Richard et appuyé par Jocelyne Losier "Que les Prévisions budgétaires 1984-85 soient adoptées."

Un membre se dit mécontent que le budget soit déposé à la dernière minute et voudrait voir l'expédition deux semaines à l'avance.

Un autre membre demande que le budget du Centre universitaire de Shippagan soit présenté par secteur.

En faveur 18 Contre 2 ADOPTE.

A ce moment-ci, des membres demandent de recevoir de l'information supplémentaire sur la question des abstentions lors d'un scrutin. Un membre signale que la question est hors d'ordre.

Le Recteur fait lecture de la "Procédure des assemblées délibérantes" de V. Morin, page 154, aliéna 3. A la demande d'un membre, le Recteur fait lecture des pages 133 à 136.

Un membre soulève le point que le vote de l'avant-midi sur l'implantation du programme de 5 ans ne constitue pas un mandat clair pour l'Administration. L'Administration est dans une mauvaise position pour mettre de l'avant le programme adopté puisque le Conseil est divisé sur la question. Cet état de faits réduit les chances de succès du programme.

RESOLUTION 21-CGV-840609

Il est proposé par Donald Poirier et appuyé par Paul Castonguay

"Que la question du programme du Baccalauréat en sciences forestières soit reconsidérée."

Le vote secret est demandé.

RESOLUTION 22-CGV-840609

Il est proposé par Victor Raïche et appuyé par Gaétan Bossé

"Que les membres n'aient pas le droit de s'abstenir."

Le vote secret est demandé.

Dépouillement du scrutin (Résolution 22)

Oui 16

Non 5

ADOPTÉ.

Dépouillement du scrutin (Résolution 21)

Oui 13

Non 8

ADOPTÉ.

RESOLUTION 23-CGV-840609

Il est proposé par Paul Castonguay et appuyé par Gaétan Bossé

"Que le programme de Baccalauréat en sciences forestières de l'Université de Moncton soit implanté immédiatement au campus du Centre universitaire Saint-Louis-Maillet lequel assurera l'enseignement des cinq années du programme, incluant la formation pratique; quant au Centre universitaire de Moncton, il assurera également l'enseignement des deux premières années dudit programme;

Que le programme soit rattaché à la Faculté des sciences et de génie de l'Université de Moncton et que les professeurs relèvent de la Convention collective du Centre universitaire de Moncton."

Le vote secret est demandé.

RESOLUTION 24-CGV-840609

Il est proposé par Paul Castonguay et appuyé par Gaétan Bossé "Que les membres n'aient pas le droit de s'abstenir."

Le vote secret est demandé.

Dépouillement; du scrutin (Résolution 24)

Oui 14

Non 7

ADOPTÉ.

Dépouillement du scrutin (Résolution 23)

Oui 11

Non 10

ADOPTÉ.

RESOLUTION 25-CGV-840609

Il est proposé par Léon Richard et appuyé par Bernard Valcourt

"Qu'un avis légal soit demandé concernant la procédure suivie à cette assemblée."

Vote

unanime

ADOPTÉ.

RESOLUTION 26-CGV-840609

Il est proposé par Bernard Valcourt et appuyé par Paul Castonguay

"Que le Secrétaire général soit mandaté de présenter au Conseil des gouverneurs une procédure d'assemblée précise dans les meilleurs délais."

Vote

unanime

ADOPTÉ.

Le Recteur fait remarquer aux gouverneurs ne pas avoir aimé le climat dans lequel s'est déroulée la réunion. Ce n'est pas un climat propice pour diriger l'Université. Il demande aux membres qu'est-ce qui arrive aux axes de développement. Quelle orientation doit-on prendre? Il voudrait avoir un cadre d'opération. Il trouve que son

mandat n'est plus clair.

M. Finn propose que la question du programme de Baccalauréat en sciences forestières soit reprise à une prochaine séance.

Un membre questionne s'il y a lieu de consulter à nouveau le Sénat sur ce programme. Il est suggéré qu'à l'avenir la décision pour implanter un nouveau programme soit prise par le Conseil des gouverneurs avant que le Sénat en ait approuvé son introduction.

13. ECHEANCE DES MANDATS

M. Finn fait noter que le mandat de quatre membres du Conseil des gouverneurs échoue le 30 juin. Des recommandations pour combler ces postes seront faites au mois de septembre.

14. A U T R E

14.1 Collation des diplômes

Le représentant étudiant du CUM se fait le porte-parole des étudiants qui trouvent que la Collation est plus orientée vers les docteurs d'honneur que les étudiants.

Un membre suggère que les diplômes de l'Education permanente et des 2e et 3e cycles soient décernés à l'automne avec les doctorats honorifiques.

14.2 Centre social pour étudiants

Le membre indique qu'il désire reporter cette question à une prochaine réunion.

15. PROCHAINE REUNION

Le 22 septembre 1984 au CUSLM à 9 h 30.

16. CLOTURE

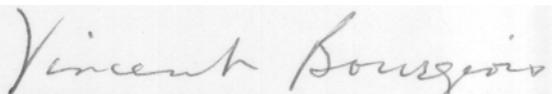
RESOLUTION 27-CGV-840609

Il est proposé par Jocelyne Losier

"Que la séance soit levée."

Il est 17 h 50.

(Contresigné le _____) _____ Paul L. Bourque, président



Vincent Bourgeois, secrétaire
temporaire

SUIVI DE LA RESOLUTION
02-CGV-840609